



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gaz

Question écrite n° 124620

Texte de la question

M. Paul Jeanneteau attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur la hausse du prix du gaz. Dans le prix du gaz, 50 % concerne la matière première, le reste correspondant au prix du transport, du stockage, de la distribution et de la relation clients. Or, au 1er janvier 2012, le prix du gaz augmentera de 4,4 % afin de refléter l'évolution des coûts d'approvisionnement de GDF Suez. Aussi souhaite-t-il savoir pourquoi cette augmentation porte sur le prix total du gaz et non pas seulement sur la part de matière première.

Données clés

Auteur : [M. Paul Jeanneteau](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124620

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2011, page 13182

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)